



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :
29 juin 2023

Délibération n° DCM23-07-05P3

**Administration générale – Délégation de service
public pour l'exploitation du futur cinéma de
Clermont l'Hérault – Choix du délégataire et
approbation du contrat de délégation**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, *Adjointes,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Marie Sabatier, M. Jean François Faustin, M. Jean-Luc Barral, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Jean-Marie Sabatier à M. Gérard Bessière

M. Jean François Faustin à M. Georges Elnecave

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Franck Rugani à Mme Marie Passieux

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Véronique Delorme

Par délibération du 19 octobre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le recours à une délégation de service public pour l'exploitation du futur cinéma de Clermont l'Hérault.

La présente délibération a pour objet de désigner le délégataire et d'approuver le contenu du contrat de délégation.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les documents permettant aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer leur ont été transmis par courrier du 16 juin 2023, soit quinze jours au moins avant la date de la délibération, à savoir :

- Procès-verbal de la commission de délégation de service public en date du 30 mai 2023 comprenant en annexe le rapport d'analyse des candidatures et le rapport d'analyse des offres,
- Rapport de l'autorité exécutive au conseil municipal sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat,
- Projet de contrat et ses annexes existantes (limites de prestations, budget prévisionnel),

- Offre initiale du délégataire et précisions apportées en phase de négociation.

Au vu de ces éléments, notamment le rapport de l'autorité exécutive, il est proposé au Conseil Municipal :

- de retenir l'offre du groupement constitué par l'Office Culturel du Clermontais (OCC) et la Société d'Animation et de Gestion d'Entreprises Cinématographiques (SAGEC),
- d'approuver le projet de contrat communiqué par courrier susvisé et annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération, notamment le contrat susvisé.

Ce dossier a été présenté en commission Culture le 4 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

avec 20 voix POUR et 8 voix CONTRE [Mme Marie Passieux, M. Franck Rugani représenté par Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho Poncé, M. Salvador Ruiz, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô représenté par Mme Claudine Soulairac, M. Vullierme et M Javourey représenté par Mme Claude Blaho Poncé],

DECIDE de retenir l'offre du groupement constitué par l'Office Culturel du Clermontais (OCC) et la Société d'Animation et de Gestion d'Entreprises Cinématographiques (SAGEC),

APPROUVE le projet de contrat communiqué par courrier susvisé et annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération, notamment le contrat susvisé.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE